



RAPPORT DE GESTION 2019

GROUPE AGROGENERATION ET AGROGENERATION S.A.



A Paris, le 30 avril 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société à l'effet notamment de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion du groupe AgroGeneration et de la société AgroGeneration S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social et des comptes consolidés du groupe.

Vos commissaires aux comptes, les cabinets Ernst & Young et Autres et Finexsi-Audit, vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil d'administration

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION	5
1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019 ET PERSPECTIVES	5
1.1 Activité.....	5
1.2 Faits marquants	6
1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés	8
1.4 Exposition aux risques.....	8
1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats	9
1.6 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées.....	13
1.7 Activités du groupe en matière de recherche et développement	13
1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir	13
1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2019	14
2. PERIMETRE DU GROUPE	16
2.1 Sociétés du Groupe	16
2.2 Acquisitions et cessions de participations	16
3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT	16
3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.....	16
3.2 Proposition d'affectation du résultat.....	19
3.3 Dépenses non déductibles.....	19
3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement	19
3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	19
4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BSA, BSPCE, OSRANE et ORNANE	20
5. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES D'AGROGENERATION S.A. PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES ASSIMILEES	21
6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.	21
6.1 Répartition du capital	21





6.2	Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration S.A. sur les titres émis	22
6.3	Cours de bourse.....	22
6.4	Succursales existantes.....	23
7.	INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES.....	23
7.1	Protection de l'environnement.....	23
7.2	Programmes sociaux.....	23
8.	INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES	24
	PARTIE 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	25
1.	CONVENTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2 ND ALINEA DU CODE DE COMMERCE ..	25
1.1	Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé	25
1.2	Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.....	27
1.3	Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice.....	29
1.4	Conventions visées à L. 225-102-1 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice ...	29
2.	GOUVERNANCE	30
2.1	Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos	31
2.2	Renseignements personnels relatif au Directeur général.....	33
2.3	Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos	33
2.4	Liste des autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration	37
2.5	Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	39
2.6	Délégation d'augmentation du capital.....	40
	ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	41
	ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	42
	ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	43





PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION

1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019 ET PERSPECTIVES

1.1 Activité

Créé en 2007, AgroGeneration est un producteur international de céréales et oléagineux. Suite au rapprochement avec Harmelia à la fin de l'année 2013, le groupe est devenu un des cinq principaux producteurs agricoles en Ukraine avec près de 110 000 hectares contrôlés, en louant des terres agricoles à fort potentiel, afin de répondre au défi alimentaire de demain, lié au doublement de la consommation mondiale d'ici à 2050.

Cotée sur le marché d'Euronext Growth à Paris depuis mars 2010, la société est contrôlée par le fonds d'investissement SigmaBleyzer qui a plus de 20 ans d'expérience dans le secteur du capital-investissement en Europe de l'Est.

A la fin de l'année 2019, AgroGeneration emploie environ 600 employés, dont environ 30 saisonniers. Le groupe dispose d'une capacité de production de 170 000 tonnes et de stockage de 140.000 tonnes.

Autour de locations de longues durées de terres, le groupe a développé un modèle de pratique agricole semi-intensive, avec un recours maîtrisé des intrants, la recherche d'engrais et de semences de 1^{er} choix et un machinisme performant. AgroGeneration commercialise la production en direct sur le marché ukrainien et à l'export auprès d'acheteurs de premier rang.

En 2019, le groupe a déployé son activité sur 2 régions en Ukraine (Lviv et Kharkiv) avec 7 fermes, un centre opérationnel à Kharkiv et un bureau central à Kyiv. Après la cession de la ferme située dans la région de Lviv en décembre 2019, le groupe déploie son activité exclusivement dans la région de Kharkiv avec 6 fermes. Le siège social de la société est à Paris.





1.2 Faits marquants

1.2.1 *Situation géo-politique et économique en Ukraine*

En 2019, le Gouvernement ukrainien a poursuivi la mise en oeuvre d'une série de réformes structurelles visant à résorber les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance publique, et à améliorer le climat d'investissement. La stabilisation de l'économie ukrainienne et le maintien du soutien des institutions internationales dépend du succès des actions entreprises par le Gouvernement.

Après deux années de forte récession en 2014 et 2015, l'économie ukrainienne poursuit pour la 4^e année consécutive son rétablissement avec un taux de croissance de 3,3% en 2019. La Hryvnia, qui avait perdu les deux tiers de sa valeur en 2014-2016, s'est apprécié de manière significatif en 2019 après sa stabilisation en 2018 (taux de change moyen UAH/€ de 28.7 en 2019 contre 32,1 en 2018). L'inflation a significativement diminué par rapport à 2018 et atteint 4,1% en 2019 contre 9,8% en 2018.

Les terres exploitées par AgroGeneration se situant toutes en dehors des zones de conflit, le processus de récoltes, stockage et ventes n'a pas été affecté. Dans l'oblast de Kharkiv, à l'Est du pays, le risque d'escalade militaire semble très limité. Au 31 décembre 2019, dans la région de Kharkiv la valeur constatée des actifs du Groupe situés est de 53,3 M€ et les semis du groupe portent sur une superficie d'environ 56 000 ha.

1.2.2 *Conditions climatiques de la campagne agricole 2018-19*

2019 a été, pour la troisième année consécutive, une année difficile pour AgroGeneration. Les récoltes de blé ont eu des meilleurs rendements que celles de l'année dernière malgré des conditions climatiques défavorables (bien que plus faible qu'en période normale). Les sécheresses persistantes à la fin de l'été et au début de l'automne dans l'Est de l'Ukraine ont entraîné une forte dégradation des récoltes tardives, et un rendement plus faible que la moyenne du secteur agricole Ukrainien.





1.2.3 Cessions de fermes

Durant les premiers mois de l'année 2019, le groupe a finalisé la cession des exploitations agricoles dans les régions de Zhytomyr (AFT and VLY) et Ternopil (AJU and VZL), à l'Ouest de l'Ukraine. Le Groupe a aussi décidé de céder ces activités dans la région de Sumy ((AGZ and AGZ APK) et de la region de Lviv (VKD).

Ainsi, le Groupe a vendu 49 000 hectares de terres agricoles, soit 47% de ses terres cultivés avant cessions (105 000), pour un prix total de 40 millions d'\$, incluant les droits au bail et les actifs biologiques. 100% de ce montant a déjà été perçu par le groupe à la fin de l'année 2019.

1.2.4 Litige avec l'EHGO (ORNANE)

Le 6 juin 2018, AgroGeneration a conclu une convention de financement avec le Fonds européen de titrisation des opportunités de croissance («EHGO») élevée sous la forme d'obligation remboursables en actions nouvelles et/ou existantes et/ou en numéraire (« ORNANE ») d'une valeur nominale de 20 millions d'€.

AgroGeneration a tiré 4 tranches pour un montant total de 4 millions d'€ avant que le programme soit suspendu par la société en novembre 2018.

En février 2019, et sans mise en demeure préalable, EHGO a envoyé une notification par mail pour non respect du contrat et ainsi solliciter la résiliation du contrat d'ORNANE et le remboursement anticipé des obligations ORNANE, pour un montant total de 1,9 million d'€ en numéraire.

AgroGeneration considère la demande comme totalement injustifiée. EHGO prétends que les dispositions contractuelles de la convention d'ORNANE n'ont pas été respectées. AgroGeneration conteste fortement ses prétendues manquements et considère avoir toujours agi dans son droit.

Dès lors, Agrogeneration a décidé de contester cette réquête de remboursement anticipé des ORNANE en numéraire devant le Tribunal de commerce de Paris. En réponse, EHGO a décidé de poursuivre en justice Agrogeneration en vue d'obtenir le paiement de prétendue dette.

Aucun jugement n'avait été prononcé à la date de publication des présents états financiers.





1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés

1.3.1 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

1.3.2 Présentation des résultats du groupe et des comptes consolidés

Les principaux éléments des comptes consolidés 2019 sont :

- production de 171 kT de céréales et oléagineux pour la campagne 2019 ;
- un chiffre d'affaires consolidé de 31 M€ ;
- une perte nette de (27,7) M€ compte tenu d'une perte opérationnel de (19,9) M€ et d'un profit financier de 2,1 M€ ;
- une situation nette de 27,9 M€ ;
- un endettement net, compte tenu d'une trésorerie de 2 M€ (+0.3 M€ de dépôts à terme) , de 35,6 M€.

1.4 Exposition aux risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels AgroGeneration et AgroGeneration S.A. sont confrontés sont les suivants :

- risque climatique et phytopathogène qui peut affecter le niveau des récoltes et la qualité des produits ;
- risque sur la fluctuation du prix des denrées agricoles qui impacte directement le niveau de chiffre d'affaires ;
- risque d'ordre politique et économique qui continue à être élevé ;
- risque juridique et fiscal lié à un système ukrainien encore en formation ;
- risque de change avec un impact potentiel significatif en cas de dépréciation de la hryvnia par rapport au dollar et à l'euro sur les résultats financiers ;
- risque de liquidité qui associé aux bouleversements en Ukraine a entraîné de fortes tensions et affaibli les sources d'investissements étrangers et la capacité du système bancaire local à offrir des taux d'intérêt avantageux ;
- risque de contrepartie lié à l'absence d'une politique de garantie préalable sécurisée ;



- risque de rapatriement des capitaux investis dans les filiales ukrainiennes et chypriotes lié aux changements dans l'environnement politique.

1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats

1.5.1 Présentation simplifiée des comptes consolidés

Indicateurs financiers

(en M€)	2018 Publié ⁽⁵⁾	2018 Pro-forma ⁽⁴⁾	2019 Publié
Chiffre d'affaires	41 007	27 789	30 591
Écart de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis	9 819	4 917	(610)
Coût des ventes	(39 561)	(26 229)	(30 567)
Marge Brute	11 265	6 477	(586)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(9 602)	(7 962)	(10 338)
Autres produits et charges	(180)	(191)	(8 942)
Résultat opérationnel	1 483	(1 676)	(19 866)
Résultat financier	(7 795)	(6 828)	2 054
Impôt	56	56	450
Résultat net avant résultat des activités cédées	(6 256)	(8 448)	(17 362)
Résultat des activités cédées	(4 379)	(2 187)	(10 288)
Résultat net	(10 635)	(10 635)	(27 650)

(en M€)	2018 ⁽⁵⁾	2018 Pro-forma ⁽⁴⁾	2019 Publié
EBITDA⁽¹⁾	10 167	5 648	(1 184)
Capitaux propres	48 214 ⁽⁵⁾	48 214 ⁽⁵⁾	27 898
Dette nette⁽²⁾	62 155	57 725	35 628
Dette nette hors IFRS16	41 895	41 990	16 697
Dette structurelle⁽³⁾	2 264	2 264	0

(1) EBITDA = résultat net augmenté des impôts, du résultat financier net, des dotations aux amortissements et provisions et du résultat net des ventes d'immobilisations et dépréciation d'actifs non courants et **de la part additionnelle non contractuelle des engagements locatifs**

(2) Endettement brut diminué de la trésorerie disponible, des dépôts de garantie affectés au remboursement de la dette bancaire et de la dette locative liée à la part additionnelle non contractuelle des loyers

(3) Montant en principal du prêt octroyé par le BERD et montant des intérêts futurs capitalisés liés à l'OSRANE

(4) Les informations pro forma 2018 sont présentées sur la base du nouveau périmètre du Groupe (après les ventes de fermes réalisées en 2019).

(5) Le groupe a constaté une erreur dans les comptes annuels 2018 liée à l'estimation de la valeur de l'actif net cédé (sur les fermes de Ternopil, Zytomyr, et Sumy) et au goodwill associé, en vertu de l'application de la norme IFRS 5. Par conséquent une correction a été apportée au montant des capitaux propres du Groupe et au résultat net des activités cédées. Au 31 décembre 2018, il fallait lire 48 214 K€ contre 50 328 K€ indiqué précédemment et un résultat net sur les activités cédées de (4 349) K€ contre (2 265) K€ indiqués précédemment. Pour plus de détails, se référer à la Note 5 des États financiers consolidés intermédiaires au 31 décembre 2019.





1.5.2 Production et chiffre d'affaires

En 2019, AgroGeneration a produit sur son périmètre actuel environ 170 600 tonnes de céréales et d'oléagineux (contre 161 000 tonnes en 2018 pro-forma) sur une surface cultivée de 56,000 hectares. La hausse de la production s'explique par une hausse des volumes du blé qui, malgré des conditions climatiques difficiles, a réalisé de meilleur rendement que l'an dernier (sans toutefois atteindre le niveau des années passées).

En parallèle, la sécheresse persistante dans l'Est de l'Ukraine, sur la deuxième partie de l'été et jusqu'à l'automne, a impacté négativement les rendements des cultures tardives, entraînant des rendements en-dessous de la moyenne des acteurs ukrainiens du secteur à la fois sur les cultures précoces et tardives.

Comparaison des rendements bruts (statistiques Décembre 2019) :

Cultures	AGG vs. Ukraine
Blé	-0.4%
Orge	-15.5%
Maïs	-8.5%

Le chiffre d'affaires d'AgroGeneration s'élève à 30,6 M€ en 2019 (activités poursuivies), contre 27,8 M€ en 2018 pro-forma, en hausse de 2,8 M€, correspondant essentiellement à la vente des stocks de l'exercice précédent et à la hausse de la production en 2019. Il se décompose comme suit :

- 20,4 M€ correspond au chiffre d'affaires lié à la vente de 116 550 tonnes produites sur 2019, soit une hausse de 13 000 tonnes par rapport au pro-forma 2018 principalement due à la hausse des ventes du blé. La différence entre le tonnage produit et vendu correspond à la production conservée par la société pour ses propres besoins et à un stock de 45 000 tonnes, équivalent au 44 000 tonnes de l'an dernier (pro-forma) ;
- 9,2 M€ correspond au produit de la vente des stocks de l'exercice précédent;
- 1,1 M€ correspond aux autres produits et services (stockage, séchage).

La part des ventes à l'export (y compris la production stockée) se sont porté à 60% des ventes (contre 53% l'an dernier en pro-forma). Hors cultures non exportables (tournesol) la proportion serait de 76%.





Le chiffre d'affaires des fermes cédées représente 15,0 M€.

1.5.3 Résultats de l'exercice

La marge brute des activités poursuivies ressort à -0,6 M€ en 2019 contre 6,5 M€ en 2018 (pro-forma), soit une baisse de 7,1 M€ ventilée comme suit :

- +2,2 M€ d'effet volume global sur les récoltes vendues, dont :
 - +4,6 M€ liés à la hausse des ventes du blé qui s'explique par une meilleure performance des rendements par rapport à ceux très bas enregistrés en 2018 (ce niveau reste toutefois en dessous du niveau des années passées) ;
 - - 2,4 M€ d'effet volume négatif représentant la sous-performance des récoltes précoces (hors blé) et récoltes tardives liée aux conditions climatiques défavorables ;
- -1,4 M€ liés à l'effet de la baisse des prix tant sur les récoltes précoces que tardives conformément aux tendances de marchés mondiaux ;
- -2,6 M€ liés à la hausse des coûts de production, pour majeure partie imputable à l'utilisation plus intensive d'engrais, en lien avec le mix de cultures de cette campagne, mais dont les effets ont été grevés par des conditions climatiques défavorables et l'inflation des coûts annuels ;
- -3,2 M€ de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis qui s'explique par un effet combiné de baisse des rendements et des prix cumulés à l'inflation des coûts ;
- -2,1 M€ d'effet de change reflétant l'augmentation des dépenses libellées en monnaie ukrainienne (UAH) lorsqu'elles sont présentées en euros.

Les frais commerciaux, généraux et administratifs ont augmenté de 2,4 M€ passant de 8 M€ en 2018 pro-forma à 10,3 M€ en 2019. Cette hausse s'explique des coûts exceptionnels liés à la cession de fermes (1 M€) et à une hausse des frais commerciaux (1,2 M€) principalement liés aux tarifs de transport. Le Groupe a pris un certain nombre de mesures pour réduire ses coûts administratifs et généraux qui donneront des améliorations significatives en 2020-2021.

L'EBITDA ressort à (1,2) M€ contre 5,6 M€ en 2018 pro-forma. Retraités des effets de change sur la marge brute, l'EBITDA serait légèrement positif.

Les autres produits et charges nets augmentent de 8,9 millions d'euros par rapport à 2018 pro-forma, principalement en raison de la dépréciation de goodwill de (7,7) millions d'euros (sans





impact sur la trésorerie), due à la diminution des économies d'échelle sur ce nouveau périmètre d'activité et (1) million d'euros sur la cession d'immobilisations .

Ainsi, le résultat opérationnel ressort à (19,9) M€ contre €(1,7) M€ en 2018 pro-forma soit une baisse de 18,2 M€.

Le résultat financier est de 2,1 M€ contre (6,8) M€ en 2018 pro-forma. La baisse de 8,9 M€ est principalement dûe à des variations de gains de change compte tenu de l'inflation de la Hryvnia ukrainienne en 2019.

Au final, la perte nette sur les activités poursuivies ressort à (17,4) M€ contre (8,5) M€ en 2018 pro-forma.

La perte nette enregistrée sur les activités non poursuivies atteint (10,3) M€ contre (2,2) M€ en 2018 pro-forma. Cette variation s'explique essentiellement par la perte nette issue de la vente de fermes pour un montant total de (4,9) M€ et l'activité déficitaire de la ferme de l'ouest de l'Ukraine vendue au second semestre 2019. Cette perte nette a été grevée par des éléments sans impact sur la trésorerie, tels que les écarts de conversion de change et le goodwill, d'un montant de (19,0) M€.

1.5.4 Structure financière

Compte tenu de la fin des OSRANE (au 1er avril 2019), la dette structurelle est égale à zéro au 31 décembre 2019.

Avec le produit de la vente des fermes cédées, AgroGeneration a remboursé 37,7 M€ d'emprunts bancaires, par conséquent améliorant significativement sa situation bilancielle.

Enfin, le Groupe a baissé très sensiblement le montant de sa dette nette, passant de 42 M€ à fin 2018 pro forma (58 M€ si on inclut l'impact IFRS 16 - y compris la part non additionnelle contractuelle des engagements locatifs) à 17 M€ fin 2019 (ou 35,6 M€ si on inclut l'impact IFRS 16 - y compris la part non additionnelle contractuelle des engagements).





1.6 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

2019 a été une année de transition pour le Groupe, qui a optimisé le périmètre de ses opérations de façon significatif en cédant certaines de ses exploitations agricoles situées dans le Centre et l'Ouest de l'Ukraine représentant plus de 50 000 hectares de terres agricoles. Par ailleurs, les résultats de l'année 2019 ont été substantiellement affectés par les conditions climatiques défavorables associées à une baisse des prix. En conséquence, la direction d'AgroGeneration est résolument tournée vers des mesures pour rétablir sa performance opérationnelle et financière. Le Groupe a entrepris un certain nombre d'initiatives pour réduire ses coûts administratifs et généraux. La combinaison des cultures 2020 a été revue afin de pratiquer des cultures moins intensives, diminuant ainsi l'utilisation d'engrais. Le Groupe travaille en permanence sur l'optimisation de la structuration de sa dette afin de réduire les coûts de sa dette financière.

1.7 Activités du groupe en matière de recherche et développement

En 2019, le groupe n'a pas effectué aucune activité de recherche et de développement.

1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

La nouvelle campagne agricole a démarré dans de bonnes conditions sur une surface d'environ 56 000 hectares et dans un contexte météorologique plus favorable. AgroGeneration a semé 26 000 hectares de semis d'hiver (principalement du blé d'hiver), et prévoit 29 700 hectares de semis de printemps.

Sur la saison 2020, le Groupe a revu le mix de cultures vers des récoltes moins coûteuses en privilégiant une prépondérance pour les cultures de blé et le tournesol, et en réduisant l'utilisation d'engrais et les dépenses associées. Ces cultures sont plus résistantes en cas de sécheresse plutôt que celles du soja et du maïs qui sont plus exposées aux variations climatiques. Pour éviter un nouvel impact possible d'une sécheresse, le Groupe a d'ailleurs prévu cette année un système de double récolte sur une même parcelle.

Le Groupe réutilisera également du matériel et équipements des fermes cédées pour limiter les investissements en CAPEX.

Enfin, pour optimiser sa performance opérationnelle en 2020, le Groupe envisage un certain nombre d'actions sur sa structure de coûts, dont :





- Baisse des frais administratifs. Le Groupe prévoit de réduire le niveau de ses frais administratifs d'environ 30 %, au lieu des 20% préalablement annoncés, par rapport au niveau actuel (réduction des coûts de personnel et de structure).
- Optimisation des dépenses : grâce à une optimisation des surfaces, les besoins de financements seront moins élevés. Le Groupe a sécurisé de sa campagne agricole auprès de ses partenaires financiers habituels (pour un montant de 13,5 M USD, à comparer à 20 M USD en 2018 et 35 M UDS en 2017) et travaille à la mise en place contrats de pré-paiements.

Le bon démarrage de la campagne agricole 2020 combinée aux diverses actions d'optimisations qui sont en cours devraient permettre une amélioration des résultats en 2020. La Société poursuivra ces différentes actions stratégiques en 2021 à la fois sur la baisse des frais administratifs mais aussi sur les coûts de production pour atteindre un niveau optimal.

1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2019

1.9.1 Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe

En décembre 2019, une épidémie causée par une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) s'est déclarée à Wuhan (Chine), avant de se propager à d'autres pays, dont la France et l'Ukraine. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'événement de pandémie. Peu de temps après, l'Ukraine a décrété l'état d'urgence le 25 mars 2020. On estime que les impacts de la crise vont se faire sentir pendant quelque temps encore. Dans l'immédiat, aucun impact négatif sur les opérations d'AgroGeneration n'est à signaler, mais la situation pourrait toutefois évoluer.

L'entreprise a mise en place les meilleurs pratiques recommandées dans la conduite de ses activités pour assurer la sécurité de ses salariés, tel que la distanciation sociale et des règles de désinfection adaptées, etc. Les employés travaillent depuis leur domicile, dans la mesure du possible. Tout déplacement a pratiquement été supprimé pour que les employés puissent respecter les obligations de confinement et de mise en quarantaine, et les employés intervenant directement sur le terrain obéissent à l'ensemble des normes sanitaires en vigueur pendant la crise.





Entre autres impacts potentiels à venir, figurent les perturbations ou restrictions frappant la capacité de nos employés à travailler, notamment pour la période de récolte, les problèmes logistiques liés au transfert des récoltes dans les silos et à leur acheminement jusqu'aux ports/lieux d'exportation, les difficultés de réception des intrants de base, et le risque de perturbation induit par les mesures gouvernementales visant à contenir le virus ou à protéger les citoyens. Bien qu'à ce jour, aucun impact notable sur les opérations n'ait été relevé, il pourrait en être autrement à l'avenir suivant la manière dont la pandémie évolue.

Si la situation venait à s'aggraver, en lien avec les risques mentionnés ci-dessus, la pandémie de COVID-19 pourrait également avoir des effets sur les états financiers. L'entreprise pourrait avoir éventuellement des impacts sur son chiffre d'affaires lié aux cours mondiaux des récoltes (attendue en baisse), le coût et le délai de livraison des intrants (ce qui affecterait les rendements), et les frais de stockage. Ces facteurs, qui ne sont pas exhaustifs, pourraient alors peser sur les flux de trésorerie et le bilan de l'entreprise. La poursuite de l'épidémie serait par ailleurs susceptible de compromettre la viabilité de l'actuel dispositif de financement de l'entreprise. A ce jour, la société n'a pas perçu d'évolution dans sa performance financière et la direction ne décèle pas de changement significatif dans les activités de la société.

Malgré l'épidémie, l'entreprise remplit toujours l'ensemble des obligations lui incombant. La direction du Groupe va continuer à suivre de près la situation et à apprécier la nécessité de mesures supplémentaires au fil de l'évolution de la situation.





2. PERIMETRE DU GROUPE

2.1 Sociétés du Groupe

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2019, ainsi que le taux de participation direct ou indirect d'AgroGeneration S.A. dans ces entités, sont mentionnées dans un tableau en **Annexe 1**.

2.2 Acquisitions et cessions de participations

Durant l'année 2019, la société a finalisé les cessions de ces exploitation dans la région de Jytomyr (exploitations AFT et VLY), Ternopil (exploitations AJU et VZL), Soumy (AGZ) et Lviv (VKD).

3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.

3.1.1 *Présentation et méthodes d'évaluation des comptes*

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation française en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Selon le règlement ANC 2015-05, le résultat de change peut être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Les résultats de change sur les dettes et créances commerciales sont ainsi comptabilisées en 2018 en résultat d'exploitation.

3.1.2 *Chiffre d'affaires et résultats*

Le chiffre d'affaires d'AgroGeneration S.A. s'élève à 18,9 M€, en baisse de 30% par rapport à 2018 (27,1 M€), liée à la diminution des ventes export du groupe consécutif à la diminution du périmètre.

Le résultat d'exploitation est une perte de (1) M€, contre un perte pour l'exercice 2018 de (0,2) M€.

Le résultat financier net est une perte de (63,9) M€ contre une perte de (27,7) M€ en 2018. Cette perte s'explique essentiellement par une provision de dépréciation de 67,9 M€ concernant l'ensemble de ses titres de participation (contre 23,6 M€ au 31 décembre 2018). Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur d'utilité et la valeur historique des





immobilisations financières dans les filiales. Pour plus d'informations, il convient de se référer à la note 3.2 (b) des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.

Le profit exceptionnel de 5,3 M€ s'explique essentiellement par la cession de ses filiales (AJU et AGZ) compensé par la perte exceptionnelle de (6,5) M€ correspondant à le coût d'investissement dans ses filiales (AJU et AGZ) ainsi que la perte de (6,4) M€ lié à des dépenses exceptionnelles d'abandon de créances intra-group résultant de la cession des fermes et de la restructuration entraînée.

Le résultat net est une perte de (71,6) M€ contre une perte de (28,9) M€ en 2018.

3.1.3 Capitaux et autres fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 23,7 M€ contre 36,1 M€ € en 2018, soit une variation négative de 12,4 M€.

3.1.4 Délais de paiements

Conformément aux stipulations de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations sur les délais de paiement applicables aux fournisseurs et aux clients. Tous les montants sont issus du bilan donc TTC sauf pour l'étranger où il n'y a pas de TVA.

- **Délais de paiement fournisseurs**

Au 31 décembre 2019, le solde du poste Fournisseurs et comptes rattachés (hors acomptes reçus) s'élève à 2 058 124€ et comprend ce qui suit :

- Fournisseurs Tiers français : 53 420 €
- Fournisseurs Tiers étrangers : 134 729 €
- Fournisseur Groupe : 1 386 436 €
- Fournisseur – Factures non parvenues : 483 540 €



Les échéances des dettes fournisseurs présentées concernent les fournisseurs tiers français et étrangers, ainsi que les fournisseurs intra-groupe.

	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total**	%*
(a) Tranches de retard de paiement							
31/12/2019	430 935	494 835	308 506	225 631	114 677	1 574 585	9
Nombre de factures	12	7	7	4	21	51	

*Par rapport au montant total des achats de l'exercice

**hors fournisseurs - facture non-parvenues

Pour rappel :

	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total	%*
31/12/2018	1 214 521	1 578 477	1 280 957	272 599	13 442	4 359 995	17
31/12/2017	53 566	1 800 888	1 417 345	2 372 581	798 229	6 442 608	24

• Délais de paiement clients

Au 31 décembre 2019, le solde du poste clients s'élève à 2 479 577€ (hors de prepayment reçu de 3 545 843 €) et se décompose comme suit :

- Clients Tiers français : 0 €
- Clients Tiers étrangers : 0 €
- Clients Groupe : 2 479 577€
- Clients – Factures à établir : 0 €

Les échéances des créances clients présentées concernent les clients tiers français et étrangers, ainsi que les clients intra-groupe :

	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total **	%*
31/12/2019	0	0	0	0	2 479 577	2 479 577	12
Nombre de factures	0	0	0	0	5	5	

*Par rapport au montant total des ventes de l'exercice

**hors clients - factures à établir





3.1.5 Prêts à moins de deux (2) ans conclus par AgroGeneration S.A.

Aucun prêt n'a été conclu par AgroGeneration S.A. conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

3.2 Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par une perte nette de 71 615 995 € que nous proposons d'affecter dans le compte Report à nouveau.

3.3 Dépenses non déductibles

Aucune réintégration dans l'assiette du calcul de l'impôt sur les sociétés n'a été effectuée au titre de l'article 39-4 du CGI (amortissements excédentaires ou non déductibles).

3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement

AgroGeneration S.A. n'a procédé à aucune distribution de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40% au titre des trois précédents exercices.

3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport (**Annexe 2**) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.



4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BSA, BSPCE, OSRANE et ORNANE

Au 31 décembre 2019, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

Instruments	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
Stock Options	1 267 833	1 267 833
BSA (Konkur)	1 379 487	2 519 544
ORNANE (European High Growth)*	190	6 333 333
BSA (European High Growth)	4 123 781	4 123 781
	Total	14 244 491

* Au 31 décembre 2019, 190 n'ont pas été converti par EHGO à leur date de maturité (Juillet, Août et Novembre 2019). D'un point de vue légal, au vue de leur date de maturité et qu'aucune demande de conversion n'a été effectué, les 190 non-convertu ORNANEs pourrait ne plus être convertisable et existé. De facto, l'engagement de la société de convertir les 190 ORNANEs (selon le prix moyen de 0,30€ correspondant au prix plancher) en action existe toujours au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice 2019, AgroGeneration S.A. n'a pas attribué de stock-options aux mandataires sociaux.

Le 1^{ER} avril 2019, en accord avec les termes du contrat, les 583 621 obligations subordonnées OSRANE ont été intégralement remboursées en actions à leur date de maturité par l'attribution de 112 052 232 actions (dont 111 645 396 nouvelles actions et 409 836 action existantes).

Durant le premier trimestre 2019, EHGO (European High Growth Opportunities Securitization Fund) a converti 91 ORNANE par l'attribution de 3 033 331 nouvelles actions et une indemnité de conversion de 0,8 m€.

Au 31 décembre 2019, 190 ORNANE n'ont pas été converti par EHGO à leur date de maturité respective (Juillet, Août et Novembre 2019).



5. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES D'AGROGENERATION S.A. PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES ASSIMILEES

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, il est précisé qu'aucune opération n'a fait l'objet de déclaration auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.

Le capital social est fixé au 31 décembre 2019 à la somme de 11 079 319,35 €. Il est divisé en 221 586 387 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 €.

6.1 Répartition du capital

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que l'identité d'autres actionnaires :

Actionnaires	Au 31/12/2019	
	Nombre d'actions	%DDV et capital
Konkur Investments Ltd	126 084 106	56,90%
GreenAlliance/ Gravitation	7 315 609	3.30%
Public *	88 186 672	39.80%
Total	221 586 387	100.00%

*La détention du public correspond à la part du flottant et à celle détenue par certains anciens salariés et les actions auto-détenues par AgroGeneration (voir **section 6.2.1**).

Les principaux actionnaires d'AgroGeneration S.A. sont les suivants :

- **Konkur Investments Limited** est détenue à 80% par une filiale à 100% du fonds d'investissement SigmaBleyzer Southeast European Fund IV, CV. Le fonds est géré par la société de gestion SigmaBleyzer Investment Group LLC qui est détenue à 100% par Messieurs Michael Bleyzer, Lev Bleyzer et Valery Dema.
- Charles Beigbeder détient 90% de la société **Gravitation** qui détient 100% de la société **GreenAlliance**.





6.2 Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration S.A. sur les titres émis

6.2.1 Contrat de liquidité et Autocontrôle

AgroGeneration S.A. a mis en place depuis le 23 juillet 2015, via un intermédiaire financier spécialisé, un contrat de liquidité portant sur les transactions concernant le titre AgroGeneration S.A. sur le marché d'Euronext Growth. Ce contrat se conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'AMF par décision du 21 mars 2011.

AgroGeneration S.A. a mis fin à ce contrat de liquidité en décembre 2019.

Au cours de l'exercice 2019, 1 600 000 actions ont été achetées au prix moyen de 0,108 € et 1 700 000 actions ont été vendus au prix moyen de 0,107 €.

À la date de résiliation du contrat de liquidité, le Groupe a récupéré 686 411 actions d'une valeur totale de 40 k€ (0,058 € / action) au 31 décembre 2019 et 21 k€ de trésorerie.

6.2.2 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2019, aucune action étaient détenues par les salariés

6.3 Cours de bourse

A la clôture de l'exercice, l'action AgroGeneration S.A. cotait 0,058€.





6.4 Succursales existantes

A la date des présentes, AgroGeneration S.A. n'a pas de succursale.

7. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

7.1 Protection de l'environnement

Les surfaces agricoles exploitées par AgroGeneration font partie du patrimoine naturel de l'Ukraine et doivent être gérées de façon respectueuse et raisonnée. À cet égard, l'environnement durable est un concept pris en compte au plus haut niveau du management de l'entreprise. Pour définir sa politique de gestion environnementale, la société s'appuie sur les dispositions de la législation environnementale ukrainienne et autres réglementations et suit scrupuleusement l'ensemble des textes gouvernementaux relatifs à la protection environnementale.

Parallèlement, mettant en œuvre sa philosophie axée sur la promotion de l'innovation et de la technologie, AgroGeneration s'attache néanmoins à préserver l'environnement en s'appuyant sur des équipements de dernière génération, une technologie innovante et des méthodes agricoles de pointe. Afin de minimiser l'érosion et de préserver l'humidité et les nutriments des sols, la société oriente ses investissements vers le choix de machines agricoles modernes dans le cadre d'une culture sans labour. Tous les équipements sont équipés des détecteurs de consommation de carburant et de systèmes de navigation GPS, ce qui permet non seulement de réduire la consommation énergétique, de suivre les mouvements des véhicules et de réaliser des plantations de haute précision, mais aussi de contrôler les émissions de gaz dangereux.

7.2 Programmes sociaux

En accord avec son engagement de responsabilité sociale, AgroGeneration soutient les structures défavorisées comme les orphelinats, les hôpitaux, les écoles et les populations de retraités. Grâce à ses activités diversifiées, la société se distingue en améliorant les conditions de vie des villages dans les régions où elle est présente, et en particulier dans l'oblast de Kharkiv qui fait face à des déplacements de population issue des oblasts de Lugansk et Donetsk. L'aspect essentiel est la création d'emplois pour les résidents locaux. Cet aspect a d'autant plus d'impact que les postes sont créés en zone rurale, là où le chômage est un sujet particulièrement douloureux. Par ailleurs, la société accorde une attention toute spéciale aux enfants ukrainiens, l'avenir du pays. Ainsi, elle assure la tutelle de plusieurs écoles dans les localités où sont implantées les filiales du groupe.





AgroGeneration investit dans des infrastructures comme les écoles et les équipes de jeunes footballeurs, finance l'achat de nouveaux équipements sportifs et fournit d'autres types d'assistance selon les besoins. La société s'investit également dans la belle tradition des camps d'été pour jeunes et envoie des cadeaux en fin d'année aux enfants.

8. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

Nous vous informons qu'AgroGeneration S.A. n'a fait l'objet d'aucunes injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles au cours de l'exercice 2019.





PARTIE 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. CONVENTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2ND ALINEA DU CODE DE COMMERCE

Cette section contient :

- Les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et dûment autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé **(1.1)** ;
- Les autres conventions réglementées qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice **(1.2)** ;
- Les autres conventions réglementées qui ont été autorisées depuis la clôture de l'exercice **(1.3)** ;
- Les conventions conclues entre les filiales de la Société et les actionnaires et/ou mandataires sociaux de la Société **(1.4)**.

Les conventions réglementées détaillées dans les sous-sections **1.1**, **1.2** et **1.3** font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

1.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Les conventions suivantes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice :

- ***Prêt Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 euros*** : le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019 la conclusion d'un avenant au prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744 euros d'une durée d'un six mois (soit jusqu'au 2 octobre 2019), au taux d'intérêt de 12%. Le 1^{er} avril 2019, la Société a effectué un tirage de 1 433 744 €. Le Conseil d'administration considère que la conclusion de cette convention est justifiée par les échéances financières à venir.
- ***Avenant n°3 à la convention de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC*** : le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019 la conclusion d'un nouvel avenant au contrat de prêt renouvelable conclu entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., d'un montant maximum de 2 900 000 €.





Cet avenant vise à étendre la date de maturité d'un des deux tirages effectués dans le cadre dudit contrat de prêt renouvelable de (6) mois afin d'aligner les deux dates de remboursement. Le remboursement des deux tirages d'un montant respectif, en principal, de 479 537 € et 1 433 744 € devra avoir lieu désormais respectivement le 2 octobre 2019 (contre précédemment, le 1er avril 2019 et le 2 octobre 2019).

Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de ce nouvel avenant était justifiée par les échéances financières à venir de la Société.

A la date des présentes, le montant des encours au titre de ce contrat s'élève en principal à 1.913.281 €.

- ***Avenant n°4 à la convention de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC*** : le Conseil d'administration a autorisé le 4 octobre 2019, la conclusion d'un avenant global relatif à l'ensemble des contrats conclus entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., d'un montant total de 6.214.512 €.

Cet avenant vise à modifier la date de maturité de ces prêts afin de (i) suspendre leur exigibilité, (ii) les rendre remboursable à tout moment sous réserve d'un délai préalable de (5) jours et (iii) modifier la qualification des prêts en un prêt d'actionnaire.

Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de ce nouvel avenant était justifiée par les échéances financières à venir de la Société.

A la date des présentes, le montant des encours au titre de ce contrat s'élève en principal à 6.214.512 €.





1.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

La convention suivante, autorisées par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A., a été poursuivie au titre de l'année 2019 :

- **Contrat de services conclu avec SigmaBleyzer Investment Group LLC** : le Conseil d'administration a autorisé le 19 décembre 2016 la conclusion d'un contrat de conseil avec SigmaBleyzer Investment Group LLC, d'une durée de 12 mois, en contrepartie d'une rémunération de 22 500 € par mois, outre le remboursement des frais de déplacement raisonnablement engagés, sur présentation des justificatifs correspondant et approbation préalable du Directeur Général de la Société. Cette convention a débuté le 1^{er} janvier 2017 et a terminé en 2019. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 est de 307 790 € hors taxes.

Cette convention a pris fin le 31 décembre 2019.

- **Prêt Renouvelable Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €** : Le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017, la conclusion, en date du 1er avril 2017, d'un prêt renouvelable par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable par tirages maximum de 1 450 000 € chacun et mobilisable le 1er avril et le 1er octobre de chaque année. Chaque tirage a une maturité maximum d'un an et un taux d'intérêt de 12%, celui-ci pouvant être révisable en cas d'évolution du marché, après approbation du Conseil d'administration.
- **Avenant n°2 à la convention de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC** : Le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017, la conclusion, en date du 1er avril 2017, d'un prêt renouvelable par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable par tirages maximum de 1 450 000 € chacun et mobilisable le 1er avril et le 1er octobre de chaque année. Chaque tirage a une maturité maximum d'un an et un taux d'intérêt de 12%, celui-ci pouvant être révisable en cas d'évolution du marché, après approbation du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a autorisé le 28 mars 2018 la conclusion d'un nouvel avenant au contrat de prêt renouvelable conclu entre





Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., d'un montant maximum de 2.900.000 €.

Le conseil d'administration a également autorisé le 3 juillet 2017, la modification des termes et conditions de ce prêt afin d'inclure notamment SigmaBleyzer Investment Group LLC en tant que prêteur additionnel.

Cette convention, d'une durée d'un an, n'a pas été renouvelée mais a fait l'objet d'un amendement autorisé le 28 mars 2018 par le Conseil d'Administration visant à étendre la date de maturité des deux tirages effectués dans le cadre du dudit contrat de prêt renouvelable d'un (1) an. Le remboursement des deux tirages d'un montant respectif, en principal, de 479 537 € et 1 433 744 € devra avoir lieu désormais le 1^{er} avril 2019 et le 2 octobre 2019.

Cette convention a fait l'objet d'un troisième amendement, autorisé par le Conseil d'administration le 14 mars 2019, afin d'aligner les dates de maturité de ce prêt (voir **Section 1.1**).

- **Convention de prêt entre la Société et Konkur Investments Limited :** Le Conseil d'administration a autorisé le 28 mars 2018 la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744 € d'une durée d'un an, au taux d'intérêt de 12%. Le 3 Avril 2018, la société a effectué un tirage de 1 433 744 €. La date de maturité, initialement fixée au 2 Avril 2019, a été étendue à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2019 (voir la Section 1.1).
- **Convention de prêt entre la Société et Konkur Investments Limited :** Le Conseil d'administration a autorisé le 13 septembre 2018 la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744 € d'une durée d'un an, au taux d'intérêt de 12%. Le 1er octobre 2018, la société a effectué un tirage de 1 433 744 €.

Cette convention a été amendé pour modifier sa date de maturité (voir Section 1.1).





1.3 Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, les conventions suivantes ont été autorisées par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A. :

- **Accord Transactionnel avec M. John Shmorhun** : Le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2020, la conclusion d'un accord transactionnel entre la Société, Monsieur John Shmorhun et Harmelia Investments Ltd relatif à la fin des fonctions de M. John Shmorhun au sein du groupe. L'accord prévoit, contre la démission de Monsieur John Shmorhun, le versement par Harmelia (i) immédiat d'un montant de 150.000 USD et (ii) d'un montant complémentaire maximum de 144.360 USD plus 180.000 EUR si AgroGeneration vend deux fermes sous 12 mois ou si l'actionnaire majoritaire, Konkur Investments Limited, vend sa participation au sein d'AgroGeneration (sans obligation pour AgroGeneration ou Konkur Investments Limited de procéder à de telles ventes).

1.4 Conventions visées à L. 225-102-1 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice

Les conventions suivantes visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice :

- **Convention de conseil entre Cordial Investment & Consulting Limited et Harmelia Investments Limited** : une convention de conseil en date du 28 novembre 2013 a été conclue entre Cordial Investment & Consulting Limited, et Harmelia Investments Limited. Monsieur Pierre Danon, Vice-Président du Conseil d'administration, est actionnaire majoritaire de Cordial Consulting Limited. Le montant facturé au titre de l'exercice 2018 est de 125 833 € hors taxes.
- **Contrats de location entre les filiales ukrainienne (Registr, AGG UA, DON, BUR) et Techno-Iron LLC** : Les contrats de location en date du 1er décembre 2018 sur les bureaux de Kharkiv ont été conclus entre Register LLC (Registr), AgroGeneration Ukraine LLC (AGG UA), APK Dontets LLC (DON), Burlujskoje PC (BUR) et Techno-Iron LLC (société contrôlé par SigmaBleyzer Group). Le montant facturé au titre de l'exercice 2018 est de 298 709 € hors taxes.





2. GOUVERNANCE

Nous vous rappelons que dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a choisi d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, Monsieur Michael Bleyzer exerçant les fonctions de Président du Conseil d'administration et Monsieur John Shmorhun exerçant les fonctions de Directeur général (a démissionné de ses fonctions de Directeur général le 31 mars 2020). La vice-présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Pierre Danon (a démissionné de ses fonctions, le 30 juin 2019).



2.1 Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos

Mandat	Nom et prénom / dénomination sociale	Date de première nomination	Date d'échéance du mandate
Président du Conseil d'administration – Membre du Conseil d'administration	Monsieur Michael Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
Vice-Président du Conseil d'administration – Membre du Conseil d'administration	Monsieur Pierre Danon	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Vice-Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 M. Pierre Danon a démissionné de ses fonctions durant l'exercice 2019 et n'est plus member du Conseil d'administration.
Directeur général (jusqu'au 31 mars 2020) - Membre du Conseil d'administration	Monsieur John Shmorhun	AGM en date du 11/10/2013	En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024 M. John Shmorhun a démissionné de ses fonctions durant l'exercice 2020 et n'est plus le Directeur général.
Membre du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos	Monsieur Lev Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Valery Dema	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Neal Sigda	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Guillaume James	AGM en date du 11/07/2014	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Xavier Regnaut	AGM en date du 26/06/18	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2023





2.2 Renseignements personnels relatif au Directeur général



Sergiy Bulavin a démarré sa carrière chez Sigma Bleyzer en 1995 (fonds d'investissement américain et actuel actionnaire majoritaire d'AgroGeneration) où il a occupé notamment différentes fonctions opérationnelles et de direction sur plusieurs pays d'Europe de l'Est (Ukraine, Bulgarie, Roumanie et Kazakhstan) et où il est aujourd'hui Vice-Président dédié au projet agricole en Ukraine.

En 2010, il rejoint la société Harmelia en tant que Premier Vice-président Exécutif et devient, après la fusion avec AgroGeneration en 2013, Directeur général délégué d'AgroGeneration.

2.3 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos

Michael Bleyzer – Président du Conseil d'administration



Michael Bleyzer est le fondateur de SigmaBleyzer (créé en 1994), l'un des acteurs les plus importants et confirmés en matière d'investissement en Europe de l'Est et qui s'appuie sur un modèle d'affaires, qui associe les meilleures pratiques de management occidentales à une grande expérience de terrain des pays de l'ex-bloc soviétique.

Né à Kharkiv, en Ukraine, Michael Bleyzer a grandi en Union Soviétique et obtenu un MSc en électronique et physique quantique de l'Institut de radio-électronique de Kharkiv. Il a mené tout d'abord sa carrière en Russie, en Ukraine, en Ouzbékistan et au Turkménistan puis aux Etats-Unis où il devient citoyen américain en 1978. Monsieur Bleyzer s'engage alors dans la finance et le management et, pendant plus de 15 ans chez Exxon et Ernst & Young, occupe plusieurs fonctions opérationnelles, d'encadrement et de direction au Texas, en Louisiane et en Europe.



Michael Bleyzer est intervenu sur la chaîne CNBC en tant qu'expert des investissements dans les pays émergents et donne de nombreuses conférences dans le monde. Il a été membre du Conseil d'administration du Houston Holocaust Museum, du comité de conseil du fonds Texas Emerging Technology, du conseil consultatif du Thunderbird Global Council et du conseil consultatif de l'EMPEA (Emerging Markets Private Equity Association).

Depuis 2013, Michael Bleyzer est Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration.

John Shmorhun – Directeur général et membre du Conseil d'administration



John Shmorhun est un ancien cadre de DuPont. Il a travaillé pendant plus de 18 ans en Ukraine et en Russie où il a géré les activités agricoles de DuPont. En tant que Directeur, il a, pendant huit ans, eu la responsabilité des opérations en Russie, en Ukraine et dans les pays de la CEI.

Avant cette nomination, John Shmorhun a lancé DuPont Ukraine et a occupé le poste de Directeur général des activités agrochimiques de DuPont de 2003 à 2008.

Avant de rejoindre DuPont, John Shmorhun a été pilote de la Navy pendant 10 ans. Il a été membre de plusieurs conseils dont la Chambre de Commerce des Etats-Unis en Russie, DuPont Khimprom CJSC et DuPont Russian Coatings CJSC. Il est titulaire d'un MBA de l'Institut du management international de Genève et un BSc en ingénierie mécanique de l'Académie Navale des États-Unis.

En 2010, John Shmorhun a été nommé Président de Harmelia. De 2013 à 2020, M. Shmorhun occupe le poste de Directeur Général d'AgroGeneration.

Lev Bleyzer – Membre du Conseil d’administration



Lev Bleyzer, co-fondateur de SigmaBleyzer, est responsable des opérations de la société. Né dans l’ex-Union Soviétique, Monsieur Bleyzer fait ses études à l’Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute). En 1981, il émigre aux États-Unis et en 1987, obtient une licence de management à l’Université de Houston.

Pendant ses études universitaires, Lev Bleyzer travaille pour un négociant en vins et devient l’un des vendeurs les plus performants à Houston. Sa licence en poche, Monsieur Bleyzer intègre le programme de management d’une société de vente au détail où il travaille pendant quatre ans en tant que directeur des ventes avant de rejoindre Sigma Ventures Inc. en 1994.

Lev Bleyzer est membre du Conseil d’administration de nombreuses sociétés d’Europe de l’Est. À ce titre, il est responsable des aspects financiers et opérationnels de chacune des entités.

Depuis 2013, Lev Bleyzer siège au Conseil d’administration d’AgroGeneration. Il est également président du Comité de Rémunération et membre du Comité d’Audit.

Valery Dema – Membre du Conseil d’administration



Valery Dema crée Sigma Financial Industrial Group en 1989, et occupe le poste de Directeur général. En 1994, Sigma Financial Industrial Group passe sous le contrôle de Sigma Ventures Inc., date à laquelle Monsieur Dema en devient le Vice-Président. Actuellement, il est responsable du développement de nouveaux projets au sein de SigmaBleyzer.

Valery Dema obtient un diplôme d’études supérieures de l’Institut d’aviation de Kharkiv en 1985. Il poursuit alors des études de troisième cycle avec un cursus de trois ans en sciences économiques à l’Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute), un an de management à l’Université de Cologne en Allemagne et trois ans de droit à l’Institut de jurisprudence de Kharkiv (Kharkiv Institute of Jurisprudence).

Depuis 2013, Valery Dema est membre du Conseil d'administration d'AgroGeneration.

Neal Sigda – Membre du Conseil d'administration



Neal Sigda est Partner chez SigmaBleyzer et intervient en tant que membre du Comité d'investissement et président du comité de suivi des portefeuilles. De 1995 à 1997, il a passé la majeure partie de son temps à Kaliningrad, en Russie, ainsi qu'à St. Petersburg, où il était directeur financier pour une entreprise en coparticipation.

Auparavant, Neal Sigda avait passé plusieurs années dans le secteur de l'édition. Il possède une licence de l'Université de Cornell et un master en management international de Thunderbird American Graduate School of International Management, avec une spécialisation en finances.

En tant que Partner chez SigmaBleyzer, Neal Sigda s'implique dans le lancement et le suivi de différentes activités, ceci incluant notamment la participation, antérieure ou actuelle, à divers Conseils d'administration, la direction de SigmaBleyzer Equities Research Group, la supervision des relations avec les investisseurs et de l'équipe d'acquisitions.

Depuis 2013, Neal Sigda est membre du Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A. Il est également président du Comité d'Audit et membre du Comité des rémunérations.



Guillaume James est diplômé de l'Université de Paris II où il obtient en 1999 une maîtrise de droit.

De 2000 à 2002, Guillaume James est juriste chez Self Trade (courtier en ligne). De 2002 à 2010, il occupe le poste de directeur des affaires corporate chez Poweo (premier fournisseur indépendant de gaz et d'électricité en France).

Guillaume James – Membre du Conseil d'administration

Il est Administrateur de Gravitation depuis 2008.

Guillaume James siège au Conseil d'administration d'AgroGeneration depuis 2014. Il est également membre du Comité des rémunérations.



Xavier Regnaut – Membre du Conseil d’administration



Xavier Regnaut est Ingénieur agronome et généticien, diplômé de l’Executive MBA d’HEC Paris et du Babson College en Innovation and Entrepreneurship.

De 1990 à 1994, Xavier Regnaut est chef de marché innovation en produits agro-alimentaires du groupe Limagrain.

De 1995 à 2008, il occupe successivement les postes de directeur général de Fidesco puis du Réseau Entreprendre (financement des PME à haut potentiel), où il a été à l’initiative de la création d’un fond d’investissement pour les entreprises innovantes. De 2008 à nos jours, il a occupé les fonctions de président et vice-président de IHD (santé) et Momagri (agence de notation agricole).

Xavier Regnaut siège au conseil d’administration d’AgroGeneration depuis 2017.

2.4 Liste des autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d’administration

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe au cours de l’exercice clos et au cours des cinq derniers exercices sociaux	Mandats et fonctions exercés en dehors du groupe au cours des cinq derniers exercices sociaux
<p>Michael Bleyzer</p>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l’exercice clos :</u> Président du Conseil d’administration</p>	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u> Président du Conseil d’administration, membre du Comité d’investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Texas Emerging Technology Fund : comité consultatif Thunderbird : Conseil mondial Thunderbird Private Equity Center : Comité exécutif et consultatif</p>



		Emerging Markets Private Equity Association (EMPEA) : Comité exécutif Houston Museum of Holocaust : Administrateur
John Shmorhun	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> Directeur général Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Directeur général et membre du Conseil d'administration d'Harmelia <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Néant
Valery Dema	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u> Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Administrateur de HASK-Flex (Ukraine)
Lev Bleyzer	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u> Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Directeur général, membre du Comité d'investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer Administrateur de UKRN I New Capital Growth Co Limited (Chypre) Administrateur de UKRN II New Capital Growth Co Limited (Chypre) Administrateur de UKRN III New Capital Growth Co Limited (Chypre) Administrateur de Volia Limited (Chypre) Administrateur de Aquorn Holding Limited (Chypre) Administrateur de OISIW Limited (Chypre) Administrateur de Elandia Holding Limited (Chypre) Administrateur de Giacintoco Holding Limited (Chypre) Administrateur de Wellaxo Investments Limited (Chypre) Administrateur de Braeside Limited (Chypre) Administrateur de SBF IV Cyprus Limited (Chypre) Administrateur de Ostrella Limited (Chypre) Administrateur de Konkur Investments Limited (Chypre) Administrateur de Iviza Investments Limited (Chypre) Administrateur de Bonza Bay Investments Limited (Chypre) Administrateur de Ungeni Investments Limited (Chypre) Administrateur de SigmaBleyzer Southeast European Fund IV CV (Pays-Bas) Administrateur de SBF Southeast European Holdings BV (Pays-Bas) Administrateur de SBV IV Dairy BV (Pays-Bas) Administrateur de SigmaBleyzer Investment Group LLC (Etats-Unis) Administrateur de SBT GP VI LLC (Etats-Unis) Administrateur de SBT Investment VI LLC (Etats-Unis) Administrateur de SIGMA UGF-IV LLC (Etats-Unis) Vice-Président de Sigma Ventures Inc (Etats-Unis) Vice-Président de Sigma Advisors Inc (Etats-Unis)



		Administrateur de Poltavaa Condited (Ukraine) Administrateur de Sumatra LTD (Ukraine) Administrateur de Covalact Administrateur de Sigma Cayman III LTD (Cayman)
Neal Sigda	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Président du comité de suivi des portefeuilles de SigmaBleyzer Membre du comité d'investissement et associé de SigmaBleyzer
Guillaume James	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Directeur Général de DreamJet Participations SAS Vice président de Gravitation SAS Membre du Comité de Surveillance d'Audacia SAS Président de GCMi Corporate SAS
Xavier Regnaut	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Innovative Health Diagnostics : Président (jusqu'en 2013) R2BC : Gérant (jusqu'en 2015)

2.5 Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

2.5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale des actionnaires d'AgroGeneration S.A. a alloué pour l'année 2018 des jetons de présence à Messieurs Guillaume James et Xavier Regnaut sur la base de 10.000 € par an chacun.

2.5.2 Rémunération des membres de la Direction générale

La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration après avis du Comité des rémunérations sur la base de critères financiers.

- Au 31 décembre 2019 :

- Rémunération annuelle fixe de 310 000 € ;
- Appartement de fonction et frais de déplacement ;

- Au 31 décembre 2018 :

- Rémunération annuelle fixe de 302 000 € ;
- Rémunération variable de 50 000 USD au titre de l'exercice 2017 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration ;
- Appartement de fonction et frais de déplacement ;

Le 31 mars 2020, John Shmorhun a démissionné de ses fonctions de Directeur général. Le Groupe a signé un accord Transactionnel avec John Shmorhun. Pour les termes de cet accord, il convient de se référer à la note 1.3 - Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice.

2.6 Délégation d'augmentation du capital

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint en **Annexe 3** un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

*

* *

Fait à Paris, le 30 avril 2020

Le Conseil d'administration

AgroGeneration S.A.

ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Au 31 décembre 2019, AgroGeneration détient les filiales décrites ci-dessous :

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31-déc-19
					% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGenerati on	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
4	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
5	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
6	Azent Limited Company	Azent	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
7	UCD Ukraine (1)	UCD UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
8	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
9	Agrofuel Ukraine (1)	Agrofuel	Kiev (Ukraine)	Société commerciale	100 %
10	APK Donets LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
11	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
12	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
13	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
14	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
15	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
16	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
17	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
18	Register LLC	Registr	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
19	Agroholding Tornado PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %

(1) En mars 2019, APK Ukraina Nova LLC (APK) et APK Novy Stil LLC (NST) ont été fusionnées avec AgroGeneration Ukraine LLC (AGG UA) et ont cessé d'exister en tant que personnes morales distinctes.

ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	4 925 469,40	5 008 972,40	5 060 590	5 345 383	11 079 319
Nombre d'actions émises	98 509 388	100 173 448	101 211 804	106 907 660	221 586 387
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	129 126 960	122 726 448	117 284 400	121 421 899	6 333 333
- par droit de souscription	4 793 917	5 088 917	4 793 917	8 067 698	7 911 158
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (H.T)	19 678 059	19 532 000	28 133 635	27 110 995	18 862 432
Résultat net avant impôt, amortissement et provisions	(7 395 124)	(3 004 662)	(2 253 500)	(4 986 923)	(3 446 645)
Charge fiscal	-	-	-	-	
Résultat net après impôt, amortissement et provisions	(43 766 977)	(21 482 000)	(15 654 480)	(28 903 443)	(71 615 995)
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	-	-	-	-	-
Dividendes versé à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale	383 107	194 387	164 766	205 510	182 251
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc., œuvres)	109,097	90,806	89 845	78 993	82 715

ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce)

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
1	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions que la société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.	27 juin 2019 12 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en œuvre en 2019
2	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions que la Société pourrait détenir dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social constaté au moment de la décision d'annulation.	27 juin 2019 13 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en œuvre en 2019